

# Suivi du procès du 8/12

3ème semaine du procès

qui a lieu du 3 au 27 octobre 2023

au Tribunal correctionnel de Paris, 16ème chambre



[publié sur Paris-lutte.info](http://Paris-lutte.info)

# Mardi 17 : Jour 9

## L'airsoft en jeu (ou « entraînement paramilitaire » selon le tribunal)

Au tour de C., L. et B. d'être interrogé-es sur les parties d'airsoft : il s'agit selon les accusé-es d'avoir joué lors d'un week-end dans une maison abandonnée en février 2020, ou pendant un après-midi pendant le confinement en mai 2020. En fait d'airsoft pendant cet après-midi, iels ne se sont pas tiré-es dessus avec les répliques d'armes comme lors d'une vraie partie d'airsoft. Iels ont plutôt fait des scénarios de jeu de rôle, se sont déplacé-es dans la maison en binômes, et ont « joué et fait les débiles pendant 2 heures. » « Un vrai joueur d'airsoft se serait emmerdé » avec elleux.

Iels passent tout de même des plombes à se faire interroger sur ce passe-temps : les juges et les procs tentent de leur faire dire qu'il s'agissait d'entraînements, d'un transfert de connaissances de la part de F, décrit comme le leader. Iels ont dû batailler contre le vocabulaire guerrier employé dans les questions et la triste vision des juges et des procs. Iels ont insisté sur le caractère ludique de l'airsoft : il s'agissait bien de jeux et non d'entraînements paramilitaires, il était question de répliques et de jouets et non d'armes, de retour sur les jeux de rôles et les dynamiques de groupe et non de débrief... Comme le rappelle l'un-e des inculpé-es,

pendant ce confinement, iels ont passé plus de temps à essayer de faire monter une véganaise qui ne prenait pas qu'à jouer avec les répliques. Voilà pour les exercices paramilitaires. Iels ont aussi démonté l'idée que F aurait été le meneur dans ces jeux.

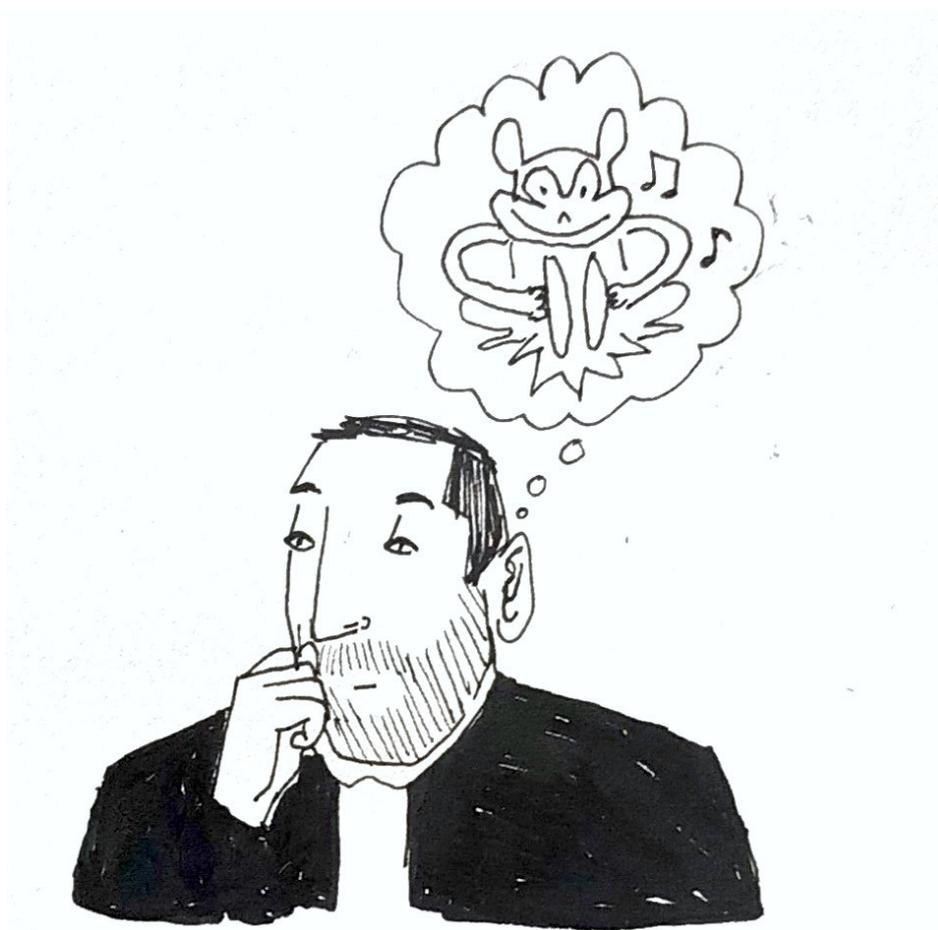
L'airsoft, une activité assez répandue, est malgré tout utilisé dans une affaire de terrorisme : « je fais des actes anodins, mes ami-es ont des activités anodines, et pourtant je me retrouve accusé de terrorisme, je suis jugé pour mes idéaux ». Un traitement d'exception quand à côté de cela, l'un-e des accusé-e rappellera que des youtubeurs d'extrême droite comme Papacito peuvent tirer à l'arme lourde sur un pantin à l'effigie de la France Insoumise, sans être inquiétés.



## Juges et procs, très mauvais psys

Mais alors nuls nuls nuls. Il faut leur rappeler que oui, un moment (l'activité d'airsoft du confinement) peut être perçu comme cool car il a permis de rééquilibrer les dynamiques de groupes et parce qu'il y a eu des anecdotes rigolotes, sans pour autant être fondu-e de l'activité pratiquée à ce moment-là.

Ils découvrent aussi qu'une personne anxieuse peut vouloir se confronter à ses peurs dans un cadre ludique : il est possible de penser qu'on « aime pas les armes, on aime pas la guerre » et en même temps pratiquer l'airsoft.



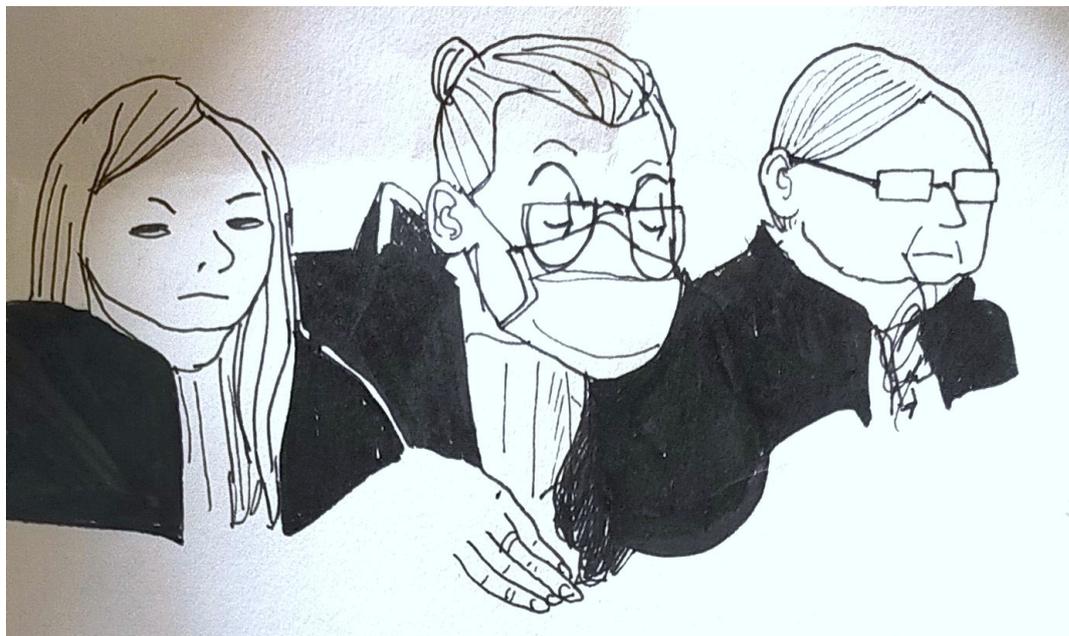
## Les conditions de garde-à-vue

Les conditions de GAV reviennent souvent dans les audiences, car elles sont un élément essentiel dans le montage du dossier par l'accusation. Les avocat-es interrogent sur les biais des interrogations en GAV : les flics distillent des infos pour monter les accusé-es les uns contre les autres hors audition officielle (pendant les pauses, les transports...), pour les inciter à charger Libre Flot.

Les interrogé-es soulignent le caractère performatif du langage des enquêteurs pendant la GAV : après avoir été transféré-es à la DGSI cagoulé-es, après avoir entendu les flics en off dire qu'il s'agit d'une affaire de terrorisme liée au Rojava, à force d'entendre le champ lexical de la guerre dans les questions, les accusé-es finissent par perdre pied vis-à-vis de la réalité (est-ce que leur pote avait prévu de faire un attentat si les flics le leur répètent h24 ?), et finissent par utiliser ce même vocabulaire dans les réponses. C'est pourquoi iels parlent d'entraînement d'airsoft au lieu de jeux de rôle en GAV, c'est pourquoi iels finissent par charger F, sans rien dire de concret vu qu'effectivement il n'y avait rien. Sans compter que leur droit au silence est constamment bafoué par le parquet et les enquêteurs.

On apprend aussi que l'un d'entre elleux s'est vu prescrire du Tramadol, un opioïde puissant, par le « médecin » de la DGSI, lui qui ne prend jamais de médicament habituellement. On lui en a donné juste avant une

audition : la méthode chimique des enquêteurs pour faire craquer, pour obtenir de faux aveux.



## **La stratégie des juges et des procs : charger F.**

Amorcé déjà jeudi et vendredi dernier, le recentrage sur la « responsabilité » de Libre Flot se fait sentir de plus en plus dans les questions de la juge et des procs. Celles-ci tournent quasiment exclusivement sur comment les autres prévenu-es perçoivent son positionnement de leader dans le groupe de personnes réunies pour jouer, son influence dans les décisions, sa volonté de contrôle dans la manière dont les personnes se comportaient dans les entraînements ou les expériences.

Comme les éléments du dossier sont inexistant, juges et procs en sont réduits à faire « faire du commentaire de texte » des paroles de F dans les

écoutes, exercice particulièrement éprouvant pour les interrogé-es.  
D'ailleurs, parfois il n'est même pas question de paragraphe, de phrase, ou de groupes de mots, mais simplement de mots isolés extraits des conversations. C'est ainsi qu'iels sont questionné-es sur l'usage que fait F des mot « bosser » et « travailler », utilisés par F à toutes les sauces apparemment, mais que le parquet veut relier à de potentiels « projets »...

## **Mercredi 18 : Jour 10**

### **airsoft, bis repetita**

*S puis M à la barre*

Les jours se suivent et se ressemblent ! On s'attendait à une nouvelle audition sur les armes, mais l'audience s'ouvre sur l'intervention d'un-e des avocat-es qui dépose des conclusions (pour parler jargon). Iel revient sur l'audition de l'expert en explosifs. Celui-ci avait révélé à la barre qu'il était habilité secret-défense. L'avocat-e demande donc la mise sous scellés des éléments classés secret-défense auxquels il aurait eu accès et la saisine de la commission de déclassification. Ces conclusions seront comme les autres envoyées au fond, donc les juges ne statueront pas dessus avant le délibéré final, aucun suspense !



L'artificier, dont c'est donc le taf de faire des pétards, quoi qu'en pense le fameux expert spécialiste des « mélanges typiques de la zone Irako-Syrienne », revient à la barre et doit maintenant se justifier à propos d'armes... qui lui servent surtout pour son taf, comme accessoires, et pour lesquelles il n'a pas de munitions ! Et qui d'après le calibre, ne tueraient

pas un renard, donc encore moins un patron ventru, surtout évoqué une seule fois dans une discussion entre gens bourrés.

Retour à l'airsoft, avec le désigné « spécialiste », qui en a fait au moins « quelque-fois » ! La juge revient sur l'attitude « détendue » de cet inculpé pendant les interrogatoires de la DGSI, pendant lequel les barbouzes le voyaient sourire à travers son masque (c'est un métier !), oui on a toutes des réactions différentes face au stress. Il a en fait rigolé quand les flics l'ont désigné comme le « fidèle lieutenant du leader charismatique », il a beau leur dire qu'ils sont juste potes et pas dans un groupe hiérarchisé, ni même un groupe tout court, qu'ils préfèrent l'horizontalité, ça ne marche pas chez ces gens-là, le récit est écrit il faut distribuer les rôles. Il précise quand même qu'il n'était pas « détendu » ni à la DGSI ni devant le juge d'instruction alors qu'il était en détention provisoire (9 mois !) et que toutes ses réponses lui ont été arrachées par le stress et la contrainte et ne valent donc rien.

Toujours la même histoire, jouer à Denis la malice en cartonnant des canettes dans la forêt au lance-pierre acheté à Décathlon devient un élément à charge ! Il kiffe l'airsoft, après en avoir pas mal fait à l'adolescence, il en a fait avec ses potes... 2 fois en tout ! Un entraînement intensif à la guerre civile, la France a peur ! Il a beau préciser à chaque fois que dans les écoutes ou les notes retrouvées il ne parlait que d'airsoft, les juges et proc tiennent absolument à présenter ça comme des armes.

En parlant d'armes, la juge demande s'il en a déjà utilisé de vraies, en stand de tir, chasse ou autre. Non, en dehors d'une fois en Guyane où il a presque perdu ses dents avec le recul parce qu'il ne savait pas la tenir devant les chasseurs expérimentés qui rigolaient. Il n'a jamais réessayé et n'en a pas.

Dans la série objectivité totale des éléments à charge, on a droit ensuite aux morceaux très (très) choisis du carnet dans lequel il note plein de trucs : laver les vitres, racheter du café, mais non on ne retiendra que les quelques feuillets qui parlent du Rojava parce que forcément il ne pensait à rien d'autre dans la vie, genre un projet d'achat de terrain dont il parle depuis longtemps, mais non c'est pas important. Une brochure crypto-Mao cheloue trouvée dans son sac, récupérée sur un infokiosque quelconque (la définition de l'infokiosque a dû être donnée pour expliquer ce que c'est aux juges et proc, sic), pas lue avant la prison et dont il se désolidarise totalement devient pour la proc son livre de chevet. Sous prétexte que les thèmes reviennent dans ses réflexions (c'est sûr c'est bizarre de se poser des questions sur la gestion des blessés graves par exemple, avant d'aller sur une zone où traîne DAESH) on nous en tartine des extraits tous plus autoritaires les uns que les autres sans se soucier de la contradiction totale avec tous les principes qu'il défend inlassablement depuis le début, à chaque question. Des questions qu'on lui repose 4-5 fois en moyenne, notamment celle de qui se cache derrière les pseudos dans ses notes, qui reviendra particulièrement, et sur laquelle il ne transigera pas !

La citation du jour serait de Mao « prendre les armes où elles sont », et utiliser tout ce qu'on a sans scrupules : c'est exactement ce que fait l'accusation, en choisissant toujours précisément les extraits qui l'arrangent, en oubliant que dans telle discussion, même la transcription précise qu'ils ont l'air « bourrés et rigolards » et pas en train de préparer le coup du siècle, en choisissant la brochure mao plutôt que celles sur la CNV ou l'hygiène par les plantes, en présentant « les feuillets 4 et 5 » parmi ses très nombreuses notes sans qu'on sache où ont disparu les 3 autres, du beau travail de couture avec le patron dessiné par la DGSI à partir de ses infos « trop secrètes qu'on peut pas savoir d'où qu'elles viennent ».

Pour la vérité, comme disait un autre autoritaire, il faudra attendre, « l'Histoire jugera ! »



# Jeudi 19 : Jour 11

## Va t'on enfin prendre un peu de hauteur ?

*programme : Interrogatoire de LibreFlot sur les armes, l'airsoft, puis deux témoins viennent parler du Rojava*

L'après-midi commence par Libre Flot qui précise que pour lui la question des armes et de l'airsoft sont 2 choses complètement différentes, comme ça devait être le cas dans le planning de l'audience ce qu'il remerciait. Il regrette qu'au final, les 2 éléments soient abordés ensemble, comme l'avait fait la DGSI qui avait la volonté de tout mélanger pour faire croire que les deux éléments étaient liés. Mais pour lui il y a un jeu, l'airsoft, avec des répliques ; et des armes, pour tirer, de chasse, de sport, d'entraînement. Il aimerait qu'on dissocie les 2.

Il a donc 3 répliques d'armes et 1 arme, dans sa perquis'. Les répliques sont le matériel d'airsoft. S'en suivent donc à nouveau les mêmes et innombrables questions sur pourquoi faire de l'airsoft, quand, comment, avec qui, alors que les réponses ont globalement déjà été donné par ses acolytes les jours précédents. Il en a surtout fait quand il avait 18 ans, puis était passé aux jeux de rôles, mais a pu en faire quelques fois avec ses potes.

L'arme est un fusil qu'il a acheté en brocante pour essayer de tirer avec une arme avant de partir pour potentiellement se retrouver sur le front au Rojava. Ça lui donnera une idée de s'il acceptera d'aller au front ou pas. Il

a retiré après pendant le confinement avec ses potes, qui lui ont donné l'envie de tenter le tir sportif, il passe donc son permis de tir. Il n'y a pas de volonté de s'entraîner caché, d'acheter des armes illégalement, pour fomenter quelque chose contre l'État ou quoique ce soit. Tout est fait dans les règles et de manière traçable et publique.

On lui pose des questions sur les notes de carnets d'un autre inculpé, sur les raisons de l'association d'encore un autre, sur des bribes de phrases sorties des écoutes sans le reste des conversations. Comme il le dit, il ne peut pas parler à la place des autres. Ils ont d'ailleurs déjà répondu, et il dit ce qu'on pense toustes depuis le début : le parquet n'écoute personne et repose tout le temps les mêmes questions, sans écouter ou en tout cas sans prendre en compte et entendre les réponses de chacun-e. Ce n'est pas le premier à s'agacer des fausses questions du PNAT, les 2 de la veille avaient déjà eu la même réaction.

C'est bientôt la fin des questions sur le fond du dossier, et on sent que le proc veut parler de tout ce qu'il n'a pas pu évoquer avant : « milice », « guerre », citations de Mao par des anarchistes (sic), « PKK terroriste », « attentats », « lutte armée ». Il sort en quelques minutes tous les mots et idées qui font peur qu'il n'avait pas pu sortir avant car il n'y a rien dans ce dossier de dangereux et de terroriste. bingo, kamoulox ? Il essaie de rattacher chaque mot soit à des phrases d'écoute, soit à des brochures trouvées chez une autre personne, soit au fait d'être gauchiste. Mais toujours rien de concret. D'ailleurs, 99% des écoutes n'ont pas été mises au dossier, précise les avocat-es. En effet, leurs vies à toustes est somme toute banale.



Après une pause, l'audience reprend à 18h44, tous les médias sont partis.

C'est un témoin de circonstance qui s'exprime en tant que Docteur en sociologie politique et Maître de conférences en science politique à l'Université Paris 1.

Il décrit son parcours, ses publications, ses terrains (Irak, Syrie, Grèce, anciennement Turquie...) et explique qu'il étudie les mouvances transnationales. Il a lui-même été débriefé par la DST (Direction de la Surveillance du territoire) à l'époque (parcours classique), ces derniers effectuent la même démarche avec les activistes, les chercheurs et les étudiants se rendant dans certains de ces pays.

Il revient ensuite sur la détention provisoire effectuée par Libre Flot. Pour rappel, 5 des 7 personnes ont fait plusieurs mois de détention provisoire pour cette (non) affaire. Il parle de la situation de Libre Flot qu'il ne connaît pas personnellement. C'est un spécialiste de l'engagement des internationaux chez les Kurdes, depuis 25 ans. Il a été amené à s'intéresser à Libre Flot quand il a entendu parler de ses conditions de détention, c'est-à-dire isolement et grève de la faim.

Le cas de Libre Flot faisait triplement résonance pour lui, travaillant sur les personnes s'engageant pour combattre au Rojava, et sur les violences contre soi (dont la grève de la faim) et sur la torture subie par les kurdes en Turquie (dont l'isolement fait parti). Il confirme que les personnes rentrant du Rojava sont très souvent contactées, sinon repérées par les services secrets. Lui-même l'a été, alors qu'il n'a été là-bas que pour son terrain, n'a jamais combattu.

Il parle de la sociologie des internationaux allant combattre au Rojava et plus particulièrement des européens, et des militants anticapitalistes. Ces derniers reviennent en étant, selon ses enquêtes, souvent plus critique sur la guerre armée que ceux qui n'y ont pas été et qui ont toujours en tête le romantisme révolutionnaire. Aucun n'a ensuite commis quelque acte que ce soit contre son pays ou un autre, n'a eu de comportement guerrier plus tard.

Le deuxième témoin est une personne étant partie combattre au Rojava, et revenue plus tôt que Libre Flot. A son retour, il est convoqué

par les services de renseignements car le Ministère de l'intérieur le soupçonne de vouloir utiliser les compétences de guerre apprises au Kurdistan contre l'État français. On lui a confisqué son passeport et CNI. Il poursuivra l'État qui lui rendra et le laissera repartir. Après son retour, il aurait voulu lui aussi tenter de faire du tir sportif, pour le sport, pas pour la guerre. Mais il ne peut pas, il a été mis sur le fichier des personnes interdites au tir et au port d'arme, parce que revenant du Kurdistan. Pour l'État français, tous les revenants sont dangereux dit-il. Pourtant, là-bas, ils combattent avec la coalition internationale qui est soutenue par l'armée française.

Pour les explosifs, là-bas on en utilise pas, on en fabrique pas. On utilise des grenades mais qui sont fabriquées d'avance. Ce n'est pas là-bas qu'on apprend à faire des explosifs.

On aura pris un peu de hauteur ce jour en parlant un peu de confédéralisme démocratique, projet du Rojava, anticapitalisme et antiterrorisme combattant DAESH pendant l'interrogatoire de LibreFlot puis pendant l'audition des deux témoins. Ce n'est pas l'objet du procès, mais c'est tout de même ce qui a amené les personnes à être sur écoute, arrêté-es, perquisitionné-es, mis-es en détention provisoire ou contrôle judiciaire et à finir ce mois d'octobre devant le tribunal, pour risquer dix ans de prison. Finir accusé d'être terroriste parce qu'a été combattre les terroristes...

## Vendredi 20 : Jour 12

### Militantisme, sécurité informatique et violence de l'enfermement

#### *Témoins pour la défense de C puis de S*

Une militante de Rennes témoigne pour C. Elles se sont rencontrées pendant les Gilets Jaunes en 2018. Plus tard, elles se sont côtoyées durant la préparation des mobilisations féministes du 25 novembre 2019 et du 8 mars 2020 ; également dans la préparation de mobilisations avec le comité Justice et Vérité pour Babacar (Babacar Gueye a été tué par des policiers le 3 décembre 2015 à Rennes) mais aussi



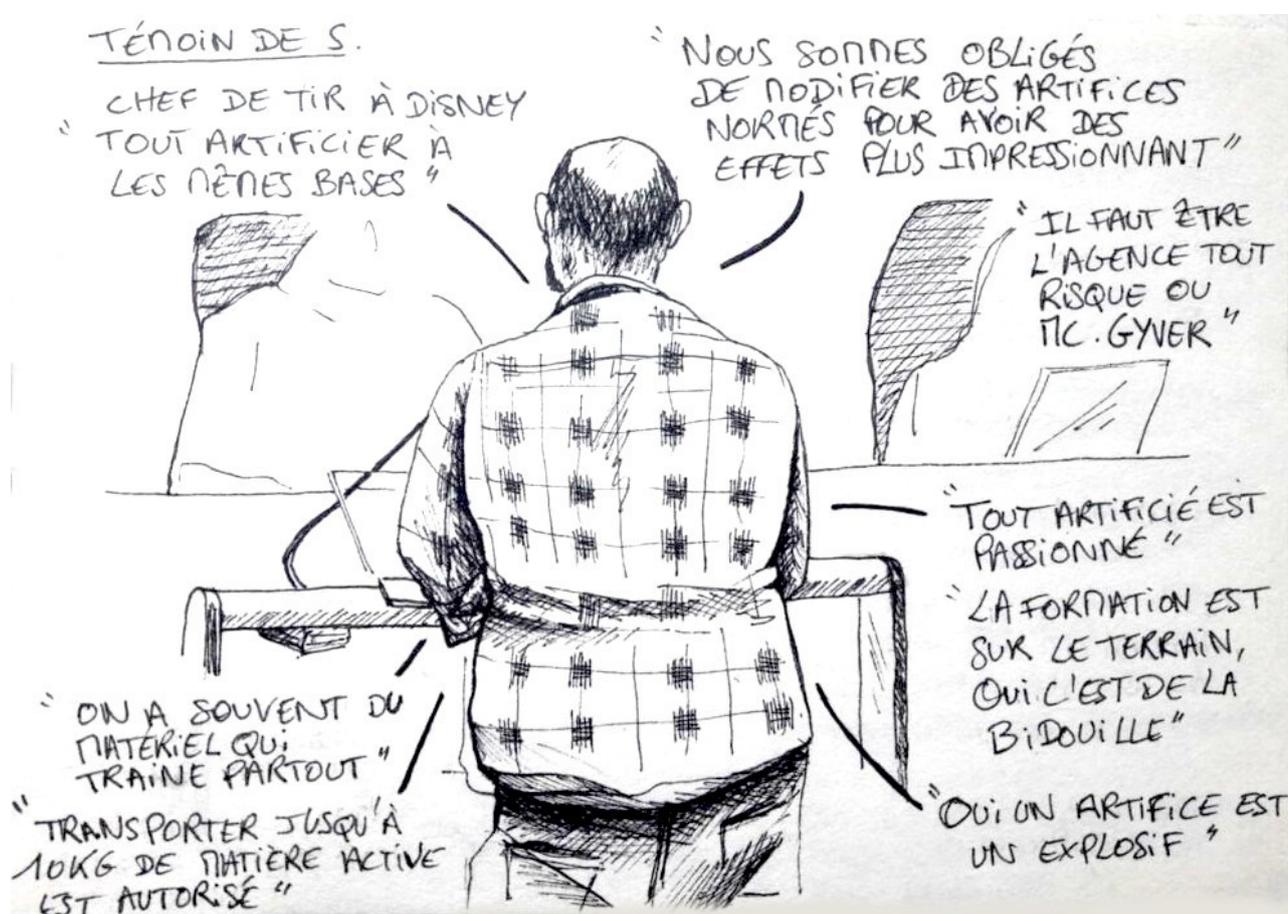
dans des mobilisations auprès des sans-papiers, notamment avec la réquisition d'un immeuble d'habitation à l'hiver 2020. Elle décrit la volonté de construire un monde plus juste, les idéaux qu'elles portent,

mais aussi la répression et la criminalisation grandissante de ces milieux par l'État. Elle dresse un portrait d'une militante qui refuse les relations d'ascendance et prône des moyens d'actions non violents, à mille lieux de la vision apocalyptique construite par la DGSJ et le parquet.

C'est ensuite un témoin pour S. qui s'avance à la barre. Il est chef de tir à Disney et a été son collègue pendant plus de 7 ans. Il décrit S comme un très bon artificier, très sérieux et de confiance. À l'aide des avocat-es, son intervention permet de démystifier pas mal d'éléments développés par l'accusation les 1ers jours.

Le diplôme d'artificier s'obtient au terme d'une formation de 5 jours dont 3 dédiés aux lois en vigueur, sinon toute la vraie formation se fait sur le terrain ; il n'y a pas d'école de pyrotechnie spectacle, ni d'école d'effets spéciaux cinéma en France et ce dernier milieu reste très fermé. Tous les artificiers sont des passionnés et cherchent à progresser. Alors oui, il est normal et fréquent de mener des expérimentations d'explosifs lorsqu'il faut satisfaire une commande d'effets spéciaux, tout comme il est normal qu'un artificier se balade constamment avec ses outils. Oui, la « bidouille » est omniprésente parce qu'il faut savoir réparer et s'adapter aux demandes des clients, qui implique de modifier des produits normés car en matière d'effets spéciaux, ce qui est demandé n'existe par définition pas avant la commande, « il faut être MacGyver ». C'est d'ailleurs ce qu'il a lui-même fait lorsque l'armée lui a passé commande pour un événement.

Bien sûr, l'artificier est en contact avec des produits dangereux, oui il peut en transporter et en stocker dans des quantités raisonnables, ces limites sont indiquées dans le diplôme. Donc avoir 2kg de poudre noire chez soi - qu'on peut tout-à-fait récupérer en ouvrant des pétards achetés dans le commerce - c'est vraiment pas grand chose. Et trouver du matos d'artificier dans la voiture d'un artificier, son logement ou même son sac, quoi de plus banal.



Enfin, l'avocate le fait réagir sur une phrase de l'expert explosif (dont on comprendra définitivement que son terrain à lui, c'est le petit labo bien circonscrit de la DGSI, commande précise et résultat bien défini à

l'avance, taillé sur mesure pour rentrer dans le tableau du parfait terro, le client est roi là aussi). Il y a une semaine l'expert fier de sa science clamait : « l'artifice c'est une chose, l'explosif en est une autre ». Là aussi, l'artificier remet les pendules à l'heure : ça n'a pas de sens « un artifice est de toute façon un explosif, c'est pour cela qu'il y a des règles et des diplômes », que S possède... cqfd.

## **Lectures, moyens de communication et outils informatiques**

En gros, pour la DGSI, les juges et les procs, il suffit d'utiliser Signal, Protonmail et Linux pour être 1) hyper calé-e en info, et 2) louche. Alors Tails vous imaginez pas...

C'est d'abord à C. et L. de se justifier d'utiliser ces outils anodins, tellement banals et « bateaux » pour elleux, que « c'est comme conduire à droite, c'est pareil ». Les questions posées prouvent surtout que les juges et procs sont, ou font semblant d'être, à la masse sur ces outils. Une assessseure parle d'« arsenal de discrétion » pour l'utilisation de Signal, Linux et Protonmail ; la juge demande si un atelier de présentation de Tails ne pourrait pas avoir une aura d'illégalité... Leurs questions et la procédure montrent qu'il est nécessaire de se méfier de la surveillance, qu'elle soit commerciale ou étatique, et qu'il faut utiliser ce genre de logiciels !<sup>1</sup>

---

1 Pour en savoir plus : <https://guide.boum.org/>

Les deux ont refusé de donner les codes de déverrouillage de leur tel et de leur ordi, et sont poursuivi-es pour ce refus. Iels tiennent leur position au nom de la préservation de leur vie privée. Pour l'un-e et l'autre, refuser de donner les codes de déverrouillage était la seule chose qui leur restait pour préserver leur intimité, pour montrer qu'iels n'étaient pas d'accord avec ce qu'on leur reprochait, face à tout ce qu'iels enduraient en GAV et pendant l'instruction. Comme iels étaient interrogé-es par la DGSI, iels étaient persuadé-es que leurs ordi et tel seraient déchiffrés de toute façon. Il s'avère qu'un certain nombre de données chiffrées n'ont pas pu être exploitées, on dit ça on dit rien...

C. est également interrogée sur les brochures retrouvées sur une clé USB : parmi les dizaines qui s'y trouvaient, la DGSI n'en retiendra qu'une poignée, avec un effet loupe dont elle a le secret pour créer la peur. La DGSI a jeté son dévolu sur la brochure « Brûle ton école » (une série de contes satiriques sur l'école), des documents sur les principes anarchistes, un article de Ballast sur une romancière et militante turque emprisonnée opportunément présentée comme appartenant au PKK, ce qu'elle a toujours nié, une brochure sur Action Directe et une sur le squat de Toulouse.

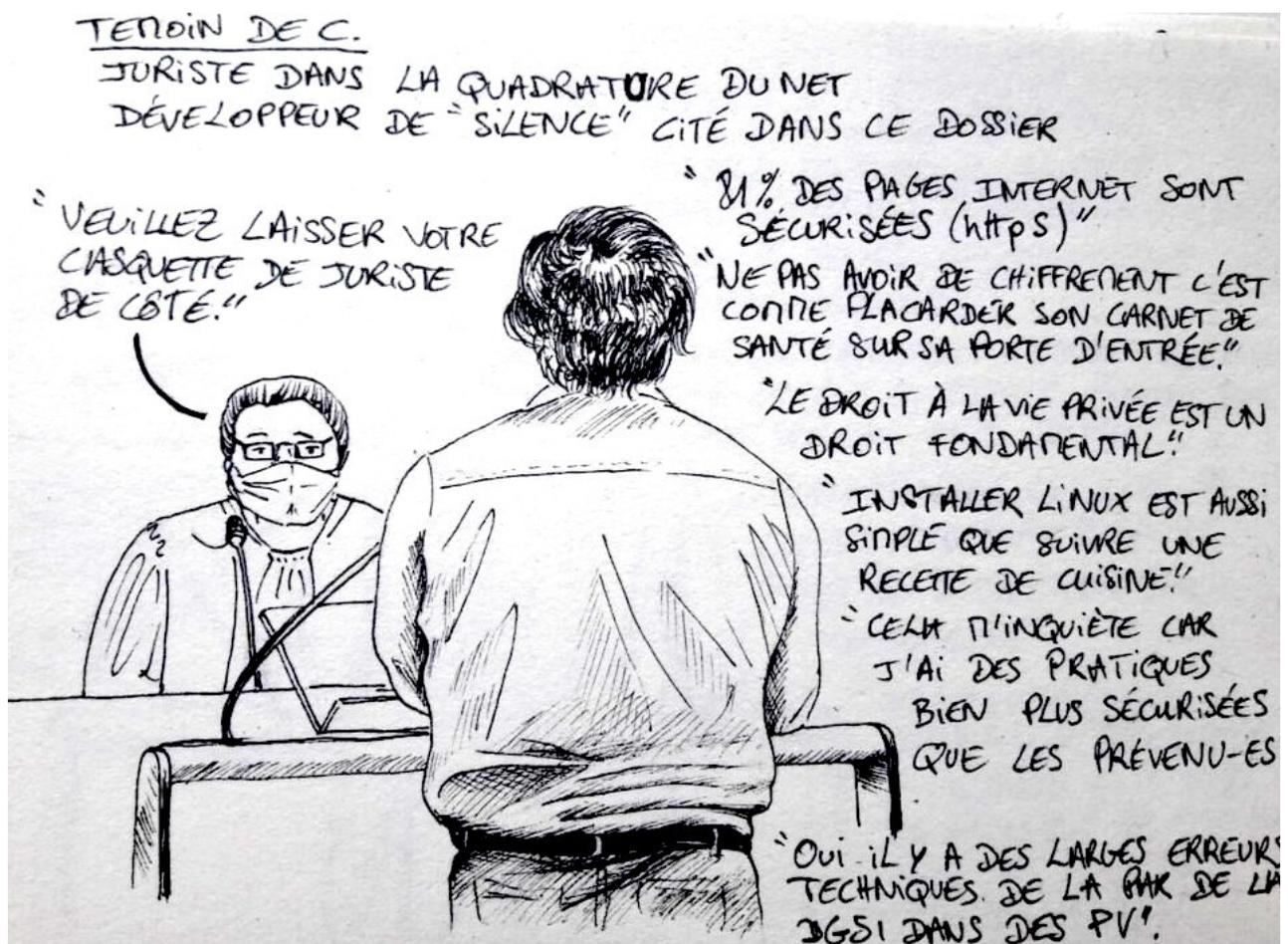
Et voilà C. interrogée sur la possession de ces brochures sur une clé USB... Tout le monde est interloqué qu'elle doive se justifier de ça. Mais ce n'est pas de nature à freiner le duo juge/proc : la présidente veut savoir

si c'est pas une contradiction de garder « Brûler son école » sur une clé quand par ailleurs on dit être attachée à l'éducation populaire ; le proc veut l'avis de C. sur la violence révolutionnaire en général (rapport à Action Directe), puis veut savoir si C. considère Action Directe comme « terroristes ». Leurs questions provoquent des rires de sidération dans la salle, auxquels la présidente prend un malin plaisir à rabrouer le public sur un ton professoral et à donner des leçons de respect. Mais bon si elle et le proc ne sortaient pas autant d'énormités...

Un développeur de l'application Silence et juriste à la Quadrature du Net vient ensuite témoigner, au sujet des outils de communication.

Il fait un topo sur le chiffrement et les bonnes pratiques des prévenu-es concernant les outils numériques. Il s'appuie sur des diapos, qui contiennent notamment des citations de la DGSI tirées du dossier. Quelques points qui ressortent du topo : le chiffrement est partout, consubstantiel à la numérisation des vies, et il est essentiel pour se protéger des menaces cyber. Chiffrer ses données est largement recommandé, y compris par les institutions, et loin d'être une preuve de clandestinité, car c'est exercer le droit fondamental à la vie privée. Il égrène ensuite quelques logiciels dont il est question dans le dossier : Signal, Tor, Linux, Tails et /e/os. Pour chacun, il décrit le principe et l'intérêt de l'utiliser pour préserver sa vie privée, notamment des GAFAM.

Au passage il souligne les erreurs faites par la DGSI dans les citations, erreurs qui tendent comme par hasard à construire une image criminelle de l'utilisation de ces logiciels. Ces piques sur l'incompétence des agents de la DGSI ne sont pas du goût de la présidente, qui n'hésite pas à couper le témoin à de multiples reprises, dès qu'elle n'est pas contente de ce qu'il dit. Sans doute un témoignage de respect de Mme la juge. Pour enfoncer le clou et montrer qui a le dessus dans la salle, elle le réprimande sur l'utilisation du mot « criminalisation ».



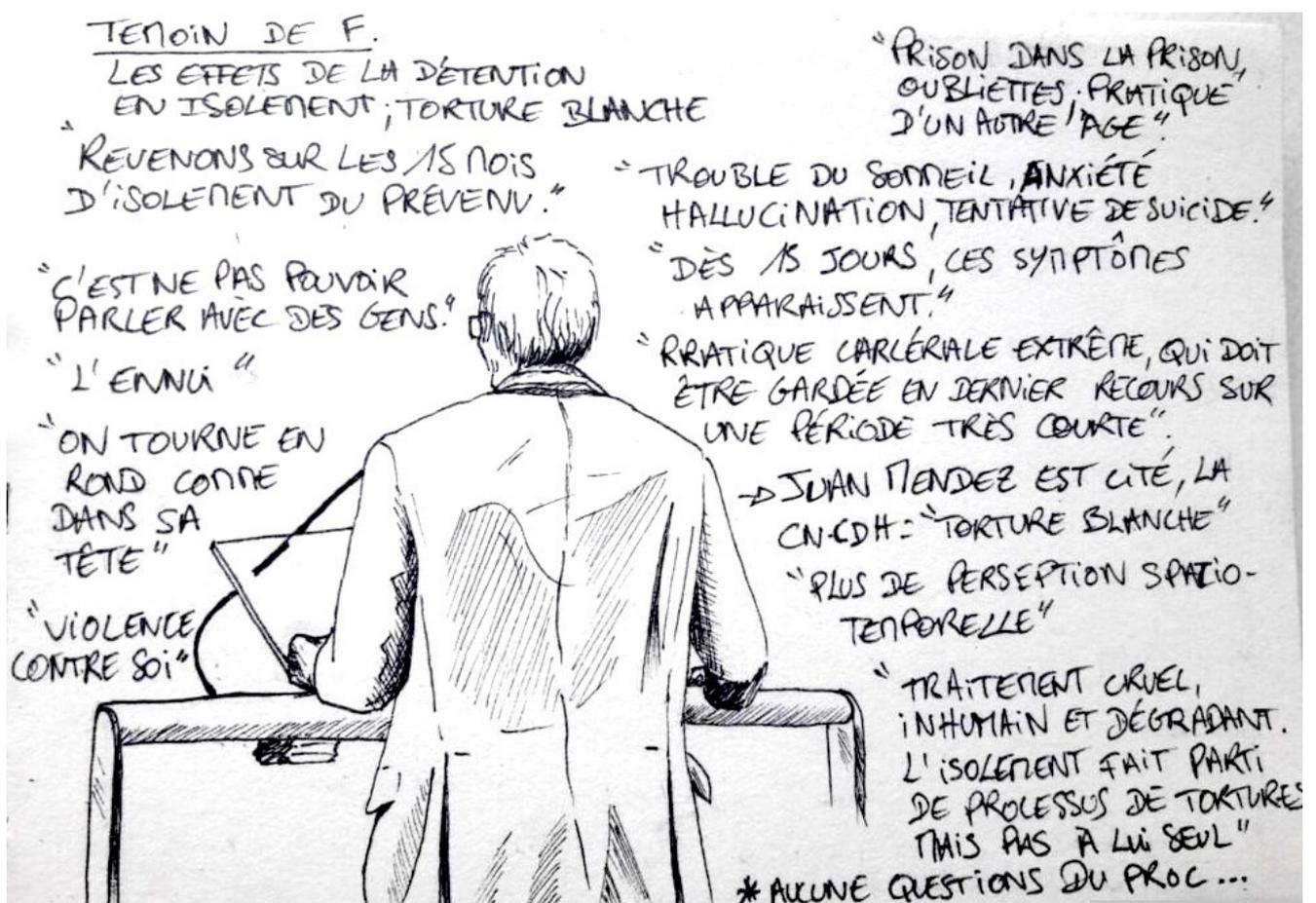
Vient ensuite un moment lunaire où une assesseure semble proposer au témoin de devenir expert pour la justice (elle a dû kiffer les diapos, on avoue c'était posé), puis une scène hallucinante où le proc menace le témoin de poursuites ! Il lui reproche d'avoir eu accès à des pièces du dossier et d'avoir mis des citations des PVs dans ses slides de présentation, bref, violation du secret de l'instruction. Ah ça, quand on déballe les conneries de la DGSJ sur place publique, le PNAT est colère !

Heureusement les avocat-es de la défense viennent à la rescousse du témoin et renvoient le proc dans ses cordes. En rappelant qu'en pleine instruction, un journaliste bien connu d'un media brun avait sciemment violé le secret de l'instruction, divulgué identités, éléments d'auditions et de perquiz et qu'une plainte avait été déposée contre lui : que le témoin se rassure, la plainte a fini classée dans les poubelles de la justice. 2 poids 2 mesures...

Le dernier témoin de la journée est l'ancien directeur général de l'ACAT, une ONG qui combat les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la torture, les exécutions capitales. Il témoigne sur l'isolement que Libre Flot a subi en détention provisoire. En effet, sur les 15 mois de détentions, F. a passé plus d'un an à l'isolement sur décision administrative, et il n'en sortira qu'après une grève de la faim.

Le témoin décrit ce qu'est l'isolement, la privation de contacts humains significatifs, l'ennui viscéral. Il donne une liste de symptômes physiques et

psychiques développés par toutes les personnes qui subissent l'isolement et qui expliquent très bien les difficultés dans lesquelles ont été menés les entretiens avec le juge d'instruction : dans tous les cas, l'isolement inflige de graves souffrances aux détenueu-es, et les symptômes sont durables. Ces souffrances ont été endurées par F. lui-même, comme en témoigne ses correspondances en prison. L'isolement est une pratique carcérale extrême (il appelle ça « les oubliettes »), qui s'apparente à un traitement cruel, dégradant et inhumain.



# Programme de la semaine

- Mardi 17 : airsoft – C., L. et B. à la barre
- Mercredi 18 : airsoft et armes – S puis M à la barre
- Jeudi 19 : airsoft et armes – F à la barre puis 2 témoins venus pour sa défense parler du Rojava
- Vendredi 20 : militantisme, sécurité informatique et violence de l'enfermement – C, L et 3 témoins à la barre